

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE391

présenté par

M. Descoeur, M. Straumann, M. Reda, M. Viala, Mme Meunier, M. Hetzel, M. Leclerc, M. de Ganay, Mme Dalloz et Mme Anthoine

-----

### ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et en recherchant le plus haut niveau de qualité urbaine, architecturale et environnementale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de garantir la qualité urbaine, architecturale et environnementale des zones d'aménagement concerté.